

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
20/09/2021

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Séance du 28 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVELLE Emilie	1er adjointe	M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint		Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal
	Conseillère municipale	M. TOLAZZI Bruno	Conseiller municipal
M. HEVIN Alain	Conseiller municipal		Conseillère municipale

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme GAHERY Estelle, Mme DEPRES Magalie, Mme GAGEOT Sylvie

A été élu secrétaire de séance : M. BRECIN Wilfrid

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil Municipal du 7 septembre 2021
2. Chantier argent de poche pour les vacances de la Toussaint
3. Accroissement temporaire d'activité au service technique : création de poste
4. Achat d'un fonds de commerce débit de tabac et licence IV
5. Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Remboursement de frais à un élu
- Territoire énergie Mayenne : devis pour la pose d'un éclairage au niveau du cheminement piétonnier lotissement des Chênes
- Indemnité pour le gardiennage du cimetière communal

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour des points ci-dessus

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de séance du 7 septembre 2021 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE : d'approuver le compte rendu du 7 septembre 2021

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2021-058 : Chantier argent de poche pour les vacances de la Toussaint

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous allons accueillir des jeunes pendant les vacances de la Toussaint pour réaliser différentes missions sous la responsabilité du responsable technique et qu'il est nécessaire de leur verser une indemnité.

Vu la proposition de la Communauté de Commune du Pays de Meslay-Grez de mettre en place un chantier « argent de poche » sur la commune de Bazougers la semaine du 25 au 29 octobre,

Vu le dispositif concernant l'ensemble des adolescents de 16 à 18 ans pour effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnité portée à 15€/jour dans la limite d'un travail de 3 heures par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'indemniser les jeunes pour 5 demi-journées effectuées le matin de 9 h 00 à 12 h 00 sur la base de 5,00 € de l'heure.

DCM 2021-059 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois, allant du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent, à temps non complet, en fonction des heures à effectuer.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1er échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DCM 2021-060 : Achat d'un fonds de commerce débit de tabac et licence IV

Madame Plessis Maryvonne a mis en vente son fonds de commerce « Bar – Tabac », situé route de Soulgé.

Monsieur le Maire explique que la commune de Bazougers s'est fixée comme priorité de ne pas laisser dépérir le centre bourg en y maintenant la présence d'une offre commerciale de proximité et diversifiée et en assurant le lien social avec les habitants.

Ce bar-tabac s'inscrit dans cette priorité de maintien de la vie économique du bourg en offrant un service au concitoyens.

Madame Plessis, propriétaire du fonds de commerce a fait une proposition à Monsieur le Maire pour une vente à 32 000 € pour le débit de tabac et la licence IV.

Dans le souci de maintenir cette activité économique qui constitue une offre de service de proximité essentielle au dynamisme de la commune, mais également dans le but de revitaliser le bourg, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le fonds de commerce afin d'assurer le maintien de son activité par la location-gérance du fonds.

En effet, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur et Madame Leray Sébastien qui confirment leur souhait de récupérer le fonds de commerce par le biais d'une location-gérance. A court terme, ils souhaitent acheter le fonds de commerce du débit de tabac à la commune.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir le fonds de commerce au prix de 32 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12 et les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 1582 et suivants ;

Vu la proposition de vente de Madame Plessis ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'acquisition du fonds de commerce mentionné ci-dessus au prix de 32 000 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet effet,
Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

DCM 2021-061 : Décision modificative : budget commune

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la décision d'achat du fonds de commerce de Madame Plessis, il convient de modifier le budget communal.

Il est proposé de modifier le budget comme suit :

Décision Modificative n° 3 : Budget principal

Article	Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues			- 35 000.00 €	
023	Virement à la section d'investissement			+ 35 000.00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		- 35 000.00 €		
2088/1008	Autres immobilisations incorporelles/Fonds de commerce	+ 35 000.00 €			
Total Budget avant DM 3		854 298.73 €	854 298.73 €	1 062 906.00 €	1 062 906.00 €
Total DM 3		0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Budget avec DM 3		889 298.73 €	889 298.73 €	1 062 906.00 €	1 062 906.00 €

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la décision modificative n° 3 comme proposée ci-dessus.

DCM 2021-062 : Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Maire informe les élus que Monsieur Brécin a acheté des fournitures de petit équipement à Bricomarché pour un montant de 33.00 € TTC, pour le compte de la Commune, avec ses propres moyens. Il est proposé de lui rembourser les frais occasionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de rembourser à Wilfrid Brécin la somme de 33.00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat.

DCM 2021-063 : Territoire énergie Mayenne : devis pour la pose d'un éclairage au niveau du cheminement piétonnier lotissement des Chênes

Objet : Projet d'éclairage public

Commune / Lieu-dit : BAZOUGERS / chemin piétonnier Lotissement des Chênes

Référence du dossier : EP-01-001-21

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
5 000,00 €	1 250,00 €	250,00 €	4 000,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :			
	A l'issue des travaux, Versement en capital, de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	€	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
Application du régime dérogatoire			
	:		
X	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	4000.00 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- Inscrit à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

DCM 2021-064 : Indemnité pour le gardiennage du cimetière communal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour des raisons règlementaires et de sécurité, nous devons dorénavant fermer à clé le cimetière la nuit.

Monsieur Elie qui assure déjà le gardiennage de l'église a accepté d'assurer aussi l'ouverture et la fermeture journalière du cimetière communal.

Monsieur le Maire propose de lui verser une indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de verser une indemnité de 160 € à Monsieur Elie pour le gardiennage du cimetière communal,
- Précise que cette indemnité sera versée tous les ans en janvier pour l'année N-1
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat.

Pour l'année 2021, l'indemnité sera versée au prorata selon la date de démarrage du gardiennage.

Rapport des commissions

Commission affaires sociales

Madame Léveillé fait le compte rendu :

- Madame Léveillé informe les élus du bilan du centre de loisirs de cet été. Les enfants étaient contents des activités proposées. Il y a eu une bonne fréquentation.
- Le marché de Noël aura lieu le samedi 4 décembre. La commission souhaite intégrer l'ensemble des associations de Bazougers. Un feu d'artifice clôturera la soirée.

Commission vie locale et environnement :*Madame Pelmoine fait le compte rendu :*

- Dans le cimetière communal, compte tenu du nombre d'exhumations qui vont être réalisées, un deuxième ossuaire va être créé.

Commission infrastructures :*Monsieur Brécin fait le compte rendu :*

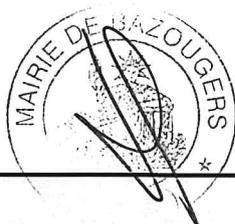
- L'entreprise Isodéal a effectué l'isolation du grenier au restaurant Le Menhir.

Prochain conseil fixé au mardi 9 novembre 2021.

La séance est levée à 22 h 00, le 28 septembre 2021

Fait et délibéré le 28 septembre 2021.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 28 septembre 2021
Délibérations prises du n° 2021-058 à 2021-064

Numéro de délibération	Objet de la délibération
2021-058	Chantier argent de poche pour les vacances de la Toussaint
2021-059	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
2021-060	Achat d'un fonds de commerce débit de tabac et licence IV
2021-061	Décision modificative : budget commune
2021-062	Remboursement de frais à un élu
2021-063	Territoire énergie Mayenne : devis pour la pose d'un éclairage au niveau du cheminement piétonnier lotissement des Chênes
2021-064	Indemnité pour le gardiennage du cimetière communal

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc		GAGEOT Sylvie	Absente excusée
DEPRES Magalie	Absente excusée	GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
TOLAZZI Bruno		GAHERY Estelle	Absente excusée		